

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY
JAN 1979
LIBRARY COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/33/445/Add.3
25 janvier 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 100 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Rapport de la Cinquième Commission (Quatrième partie)

Rapporteur : M. Hamzah Mohammed HAMZAH (République arabe syrienne)

I. INTRODUCTION

1. On trouvera ci-joint d'autres rapports sur le reste des sujets examinés au titre du point 100 de l'ordre du jour. Le présent document traite des sujets suivants :

- A. Présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies : Considérations d'ordre méthodologique et identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficace;
- B. Montants estimatifs révisés comme suite aux recommandations du Comité du programme et de la coordination à sa dix-septième session et à sa dix-huitième session (deuxième partie).
- C. Services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires et dépenses d'appui aux activités de coopération technique : redistribution des ressources provenant du budget ordinaire et des ressources provenant de remboursements;
- D. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme;
- E. Etude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies;
- F. Montants estimatifs révisés au chapitre premier (Direction exécutive et administration, Bureau des questions politiques spéciales;

- G. Montants estimatifs révisés au chapitre 5 D, Département de la coopération technique pour le développement, au chapitre 5 E, Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales et au chapitre 22 D, Bureau des services généraux;
- H. Etablissement et fonctionnement d'un compte spécial pour financer la réalisation du Plan d'action pour lutter contre la désertification;
- I. Dérogations aux dispositions de la résolution 32/209 de l'Assemblée générale.

II. EXAMEN DE SUJETS PARTICULIERS

A. Présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies : Considérations d'ordre méthodologique et identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

2. La Commission a examiné cette question à ses 56ème, 58ème, 64ème et 65ème séances les 9, 12, 18 et 19 décembre 1978. Elle était saisie de deux rapports du Secrétaire général (A/C.5/33/12 et A/C.5/33/13).

3. A la 56ème séance, le 9 décembre, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité (A/33/7/Add.18).

4. A la 58ème séance, le 12 décembre, le représentant de Cuba a présenté le projet de résolution ci-après concernant des considérations d'ordre méthodologique (A/C.5/33/L.37) :

"L'Assemblée générale,

Rappelant que dans sa résolution 3043 (XXVII) du 19 décembre 1972, elle a institué un nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies de nature à permettre l'établissement d'un budget-programme,

Rappelant également que dans la même résolution, elle a décidé de suivre constamment l'application de ce nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies,

Reconnaissant que les dépenses de l'Organisation des Nations Unies peuvent se répartir en trois catégories selon qu'elles sont consacrées aux politiques d'ensemble, aux activités de fond ou aux activités autres que de fond,

Ayant présent à l'esprit que dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 établi par le Secrétariat (A/33/6, troisième partie), les données financières ont été regroupées selon l'ordonnance indiquée dans le paragraphe précédent, et qu'on a fait de même dans le rapport pertinent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/345),

Tenant compte du fait que, dans sa résolution 32/210 du 21 décembre 1977, le Secrétaire général a été prié, entre autres choses, lorsqu'il établira le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, de présenter un résumé du projet de budget contenant les renseignements mentionnés dans ladite résolution,

Prie le Secrétaire général d'inclure, dans le résumé du projet de budget pour l'exercice biennal 1980-1981 dont il est question dans la résolution 32/210 de l'Assemblée générale du 21 décembre 1977, un état récapitulatif des

prévisions de dépenses pour l'exercice 1980-1981 et des dépenses figurant aux budgets des trois exercices antérieurs, en les classant, selon leur destination, sous les rubriques : politique d'ensemble, activités de fond et activités autres que de fond."

5. A la 64^{ème} séance, le 18 décembre, le représentant du Pakistan a proposé oralement de remplacer le paragraphe du dispositif du projet de résolution par le texte suivant :

"1. Prie le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 ses vues sur l'utilité de classer les dépenses sous les rubriques suivantes : politique d'ensemble, activités de fond et activités autres que de fond;

2. Prie en outre le Comité consultatif de présenter ses vues sur cette question à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session."

6. A sa 65^{ème} séance, le 19 décembre, le Président a annoncé que les représentants de Cuba et du Pakistan avaient accepté les amendements suivants au projet de résolution :

a) Le troisième alinéa du préambule serait supprimé;

b) le quatrième alinéa du préambule serait modifié comme suit :

"Tenant compte du fait que dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 établi par le Secrétariat (A/33/6, troisième partie), les données financières ont été regroupées sous les rubriques 'politique d'ensemble, activités de fond et activités autres que de fond', et qu'on a fait de même dans le rapport pertinent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/345)."

c) Le paragraphe du dispositif serait remplacé par deux paragraphes (voir par. 5 ci-dessus).

DECISION DE LA COMMISSION

7. A sa 65^{ème} séance, le 19 décembre, la Cinquième Commission a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution A/C.5/33/L.37, tel qu'il avait été révisé oralement (voir par. 78, projet de résolution I).

8. A la 58^{ème} séance, le représentant de l'Australie a présenté un projet de décision concernant des considérations d'ordre méthodologique (A/C.5/33/L.38), tendant à ce que l'Assemblée générale :

"Prie le Secrétaire général de préparer, en consultation avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un manuel succinct qui serait publié en même temps que le budget et qui décrirait

/...

clairement et simplement les méthodes utilisées pour établir le budget, avec exemples à l'appui, le cas échéant. Le manuel devrait inclure une définition des termes essentiels et la liste des documents publiés périodiquement par le Secrétariat où l'on peut trouver les données financières de base."

9. A la 64^{ème} séance, le 18 décembre, le représentant de l'Australie a proposé oralement de modifier le texte comme suit :

a) Dans la première phrase, remplacer les mots "un manuel succinct qui serait publié en même temps que le budget" par les mots "un additif au budget" et ajouter à la fin de la phrase les mots "et portant, en particulier, sur le concept de 'montant nécessaire pour le maintien des programmes' et sur celui de 'croissance réelle'".

b) Dans la deuxième phrase, remplacer les mots "Le manuel" par les mots "L'additif".

DECISION DE LA COMMISSION

10. A sa 64^{ème} séance, le 18 décembre, la Cinquième Commission a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution A/C.5/33/L.38, tel qu'il avait été révisé oralement (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section I).

11. A la 58^{ème} séance, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté un projet de résolution concernant l'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces (A/C.5/33/L.40) dont les paragraphes du dispositif sont ainsi conçus :

"1. Note avec une profonde préoccupation que le Secrétaire général ne prend pas de mesures d'ordre pratique pour appliquer la résolution 32/201;

2. Prie instamment le Secrétaire général d'appliquer la résolution 32/201 de l'Assemblée générale."

12. Par la suite, les Etats-Unis d'Amérique se sont portés coauteurs du projet de résolution révisé (A/C.5/33/L.40/Rev.1) dont les paragraphes du dispositif sont ainsi conçus :

"1. Note avec une profonde préoccupation que le Secrétaire général n'a apparemment pas encore pris de mesures pratiques pour appliquer la résolution 32/201 de l'Assemblée générale;

2. Invite le Secrétaire général à faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session sur l'application de la résolution 32/201 de l'Assemblée générale."

13. A la 64^{ème} séance, le représentant du Pakistan a présenté un amendement oral au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution révisé (A/C.5/33/L.40/Rev.1), qui est ainsi conçu :

"1. Prie le Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de l'adoption de mesures pratiques pour appliquer la résolution 32/201 de l'Assemblée générale."

14. A la même séance, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, tenant compte des préoccupations exprimées par d'autres délégations, a accepté de réviser le libellé des paragraphes du dispositif comme suit :

"1. Note avec une profonde préoccupation qu'aucune mesure pratique n'a apparemment été prise pour appliquer la résolution 32/201 de l'Assemblée générale :

2. Prie le Secrétaire général d'appliquer pleinement la résolution 32/201 de l'Assemblée générale et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session sur les mesures prises."

15. A la même séance, les représentants de l'Inde et des Philippines ont demandé un vote séparé sur le quatrième alinéa du préambule et le paragraphe 1 du dispositif.

16. La Commission a adopté le quatrième alinéa du préambule par 24 voix contre zéro, avec 69 abstentions.

17. La Commission a rejeté le paragraphe 1 du dispositif, tel qu'il avait été modifié oralement, par 31 voix contre 22, avec 40 abstentions.

DECISION DE LA COMMISSION

18. A la 64ème séance, le 18 décembre, la Cinquième Commission a décidé, par 39 voix contre zéro, avec 56 abstentions, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution A/C.5/33/L.40/Rev.1, tel qu'il avait été révisé et modifié oralement (voir par. 78 ci-après, projet de résolution III).

19. A la 65ème séance, le Président a proposé oralement un projet de décision.

DECISION DE LA COMMISSION

20. A la 65ème séance, la Cinquième Commission a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision proposé oralement par le Président (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section II).

21. Les commentaires et observations faits par les délégations lors de l'examen de cette question ainsi que les déclarations faites par les représentants du Secrétaire général et leurs réponses aux questions posées sont consignés dans les comptes rendus analytiques de la Commission (A/C.5/33/SR.56, 58, 64 et 65).

B. Montants estimatifs révisés comme suite aux recommandations du Comité du programme et de la coordination à sa dix-septième session et à sa dix-huitième session (deuxième partie)

22. Les montants estimatifs révisés comme suite aux recommandations du Comité du programme et de la coordination à sa dix-septième session et à sa dix-huitième session (première partie) ont été examinés par la Commission à ses 63ème et 66ème séances, les 16 et 19 décembre. Pour cet examen, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur cette question (A/C.5/33/38).

23. Le Secrétaire général indiquait dans son rapport que les propositions du Comité du programme et de la coordination prévoient un transfert de ressources, chiffré à 275 900 dollars, du chapitre premier et des chapitres 5 D et 21 aux chapitres 7, 8, 9 et 10 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 pour ce qui concerne les programmes de transports, ce qui impliquait, notamment, la suppression d'émissions de radio sur ondes courtes et la publication de la Chronique de l'ONU tous les trimestres et non plus tous les mois. Les ressources totales ainsi dégagées au chapitre 21 s'élèveraient à 134 700 dollars.

24. A sa 66ème séance, le 19 décembre, la Commission a examiné la proposition tendant à opérer une réduction de 141 200 dollars au chapitre 5 D et de 102 000 dollars au chapitre 21, afin de pouvoir transférer un montant total de 243 200 dollars aux chapitres 7, 8, 9 et 10 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979, et prévoyant une augmentation de 2 000 dollars au chapitre 25 des dépenses (contributions du personnel) qui serait compensée par l'inscription d'une somme équivalente au chapitre premier des recettes. La réduction envisagée n'englobant pas la suppression d'émissions de radio sur ondes courtes, le montant des ressources pouvant être redistribuées s'en trouvait réduit de 32 700 dollars.

25. A la même séance, le représentant du Kenya a proposé que la Commission recommande à l'Assemblée générale de prier le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information de formuler des recommandations quant aux moyens les plus efficaces pour assurer la continuation des émissions de radio sur ondes courtes vers l'Afrique.

26. Par la suite, le représentant du Kenya a consenti à réviser sa proposition de manière à recommander à l'Assemblée générale "de prier le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information de formuler des recommandations quant aux moyens les plus efficaces pour assurer la continuation des émissions de radio sur ondes courtes".

27. Se fondant sur la proposition du représentant du Kenya et sur les vues exprimées par les délégations au cours du débat, le Président a proposé à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter un texte ainsi libellé :

"1. Approuve un transfert de ressources, chiffré à 243 200 dollars, des chapitres 5 D et 21 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 aux chapitres 7, 8, 9 et 10, ainsi qu'une augmentation de 2 000 dollars au chapitre 25 des dépenses (contributions du personnel) qui sera compensée par l'inscription d'une somme équivalente au chapitre premier des recettes;

/...

2. Prie le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information de formuler des recommandations quant aux moyens les plus efficaces pour assurer la continuation des émissions de radio sur ondes courtes."

28. A la même séance, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé un vote séparé sur le paragraphe 1 du projet de décision.

29. La Commission a adopté le paragraphe 1 du projet de décision par 74 voix contre zéro, avec 11 abstentions.

30. La Commission a ensuite adopté l'ensemble du projet de décision par 74 voix contre zéro, avec 10 abstentions.

31. Les commentaires et observations faits par les délégations au cours du débat sur cette question, ainsi que les réponses des représentants du Secrétaire général aux questions posées sont consignés dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/33/SR.63 et 66).

DECISION DE LA COMMISSION

32. A sa 66ème séance, le 19 décembre 1978, la Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision proposé par le Président (voir par. 78 ci-après, projet de décision II, section III).

C. Services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires et dépenses d'appui aux activités de coopération technique : redistribution des ressources provenant du budget ordinaire et des ressources provenant de remboursements

33. La Commission a examiné la question des services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires à ses 3ème, 9ème, 69ème, 70ème, 71ème et 72ème séances, les 27 septembre et 5 octobre 1978 et du 15 au 18 janvier 1979. La question connexe des dépenses d'appui aux activités de coopération technique : redistribution des ressources provenant du budget ordinaire et des ressources provenant de remboursements a été examinée par la Commission de sa 69ème à sa 72ème séances, tenues du 15 au 18 janvier 1979. La Commission était saisie des rapports du Secrétaire général (A/C.5/31/33, A/C.5/32/29 et A/C.5/33/56 et Corr.1) ainsi que des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 1/ (A/33/7/Add.21 et 25).

34. Les rapports du Secrétaire général (A/C.5/31/33 et A/C.5/32/29) ont été présentés par le représentant du Secrétaire général à la 3ème séance, le 27 septembre 1978.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 8 A (A/32/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.9.

35. Les rapports du Comité consultatif ont été présentés par le Président du Comité à la 69ème séance, le 15 janvier 1979.

36. A la 70ème séance, le 16 janvier, le représentant de la Suède (parlant au nom des délégations des pays nordiques) a proposé de reporter l'examen des questions de fond et de méthodologie à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

37. A la 72ème séance, le 18 janvier, le représentant du Japon a présenté un projet de décision (A/C.5/33/L.43).

DECISION DE LA COMMISSION

38. A sa 72ème séance, le 18 janvier, la Cinquième Commission a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision A/C.5/33/L.43 (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section IV).

D. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

39. La Commission a examiné cette question à sa 69ème séance, le 15 janvier; elle était saisie du rapport correspondant du Secrétaire général (A/C.5/33/34).

40. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport du Comité (A/33/7/Add.24).

41. Les commentaires et observations faits lors de l'examen de cette question ainsi que les réponses des représentants du Secrétaire général aux questions posées sont consignés dans le compte rendu analytique de la Commission (A/C.5/33/SR.69).

DECISION DE LA COMMISSION

42. A sa 69ème séance, le 15 janvier, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander que l'Assemblée générale :

"a) Prenne acte du contenu du document A/C.5/33/34 présenté par le Secrétaire général en ce qui concerne l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/7/Add.24) consacré à cette question;

b) Approuve les observations et recommandations du Comité consultatif contenues dans son rapport (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section V)."

E. Etude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies

43. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen du rapport du Secrétaire général sur cette question (A/C.5/31/2) à sa trente-deuxième session 2/. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a pris acte de la décision de la Cinquième Commission tendant à reporter l'examen de ce rapport à sa trente-troisième session 3/.

44. La Commission a examiné plus avant l'étude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies à ses 76ème et 77ème séances, le 23 janvier 1979. Lors de l'examen de cette question, elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/C.5/1677, A/C.5/31/2 et A/C.5/33/54). Elle était également saisie du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/7/Add.39).

45. A sa 76ème séance, le 23 janvier, le Président du Comité consultatif a présenté le rapport du Comité.

46. A la même séance, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé que la Commission approuve les recommandations du Secrétaire général (A/C.5/1677, par. 4 et 5).

47. A sa 77ème séance, le 23 janvier, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté un projet de décision (A/C.5/33/L.47) qui est ainsi conçu :

"La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale

1. De prier le Secrétaire général d'étudier plus avant toute la question des honoraires en tenant compte :

a) Des observations des membres des comités et commissions intéressés;

b) De la possibilité, sur le plan administratif, d'engager sous contrat les personnes qui s'acquittent de fonctions précises liées à leur qualité de membre des organes et organes subsidiaires de l'Assemblée générale, au lieu de leur verser des honoraires; et

2. De prier le Secrétaire général de faire rapport de nouveau sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session."

48. Par la suite, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a retiré son projet de décision et a proposé de reporter l'examen de cette question à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

2/ Ibid., trente et unième session, Annexes, point 92 de l'ordre du jour, document A/31/470, par. 100 a).

3/ Ibid., trente-deuxième session, Annexes, point 100 de l'ordre du jour, document A/32/490, par. 255 b).

49. Les commentaires et observations faits par les délégations lors de l'examen de cette question, ainsi que les réponses des représentants du Secrétaire général aux questions posées sont consignés dans les comptes rendus de la Commission (A/C.5/33/SR.76 et 77).

DECISION DE LA COMMISSION

50. La Cinquième Commission a décidé, par 45 voix contre 9, avec 20 abstentions, de recommander à l'Assemblée générale de reporter l'examen de cette question à sa trente-quatrième session (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section VI).

F. Montants estimatifs révisés au chapitre premier (Direction exécutive et administration), Bureau des questions politiques spéciales

51. La Commission a examiné les montants estimatifs révisés au chapitre premier (Bureau des questions politiques spéciales) à sa 71ème séance, le 17 janvier 1979; elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/33/113).

52. A cette séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport du Comité (A/33/7/Add.30).

53. Le représentant du Sénégal a proposé oralement que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'approuver la recommandation figurant au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/33/113) concernant le reclassement du poste de Sous-Secrétaire général au poste de Secrétaire général adjoint et la création d'un poste de ce rang au Bureau des questions politiques spéciales.

54. Les commentaires et observations faits par les délégations lors de l'examen de cette question ainsi que les réponses du représentant du Secrétaire général aux questions posées sont consignés dans le compte rendu analytique de la Commission (A/C.5/33/SR.71).

DECISION DE LA COMMISSION

55. A la 71ème séance, le 17 janvier, la Cinquième Commission a décidé, par 58 voix contre 15, avec 6 abstentions, à la suite d'un vote enregistré, de recommander que l'Assemblée générale approuve la recommandation du Secrétaire général figurant au paragraphe 7 du document A/C.5/33/113 (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section VII). Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Mexique, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Bulgarie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Finlande, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Suède.

G. Montants estimatifs révisés au chapitre 5 D, Département de la coopération technique pour le développement, au chapitre 5 E, Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales et au chapitre 22 D, Bureau des services généraux

56. Lorsque la Cinquième Commission a examiné cette question à ses 74^{ème} et 77^{ème} séances, les 19 et 23 janvier 1979, elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/33/98) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/7/Add.35).

57. A la 74^{ème} séance, le 19 janvier, le Président du Comité consultatif a présenté le rapport du Comité.

58. A la 77^{ème} séance, le 23 janvier, le représentant du Pakistan a proposé oralement que la Commission recommande à l'Assemblée générale d'approuver les observations et recommandations du Comité consultatif figurant au paragraphe 12 de son rapport.

59. A la même séance, le représentant de la Belgique a proposé, conjointement avec l'Algérie, un amendement à la proposition du Pakistan tendant à ajouter les mots "étant entendu que dans la redéfinition des fonctions du poste de D-1, celles-ci consisteraient notamment à fournir les services techniques voulus au CPC".

60. Se fondant sur les déclarations faites au cours du débat et compte tenu de la proposition faite par le Pakistan et de l'amendement présenté par la suite par la Belgique et l'Algérie, le Président a fait la proposition ci-après, aux termes de laquelle l'Assemblée générale :

/...

"1. Prendrait acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/33/98) concernant les montants estimatifs révisés aux chapitres 5 D, 5 E et 22 D du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/7/Add.35);

2. Approuverait les observations et recommandations du Comité consultatif figurant au paragraphe 12 du rapport, étant entendu que dans la redéfinition des fonctions du poste de D-1, celles-ci consisteraient notamment à fournir les services techniques voulus au Comité du programme et de la coordination."

61. Les commentaires et observations faits par les délégations lors de l'examen de cette question, ainsi que les réponses des représentants du Secrétaire général aux questions posées sont consignés dans les comptes rendus analytiques de la Commission (A/C.5/33/SR.74 et 77).

DECISION DE LA COMMISSION

62. A sa 77ème séance, le 23 janvier 1979, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter la proposition présentée par le Président (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section VII).

H. Etablissement et fonctionnement d'un compte spécial pour financer la réalisation du Plan d'action pour lutter contre la désertification

63. La question de l'établissement et du fonctionnement d'un compte spécial pour financer la réalisation du Plan d'action pour lutter contre la désertification, comprise dans le point 63 a été renvoyée à la Cinquième Commission par l'Assemblée générale à sa 5ème séance plénière le 22 septembre et a été examinée par la Cinquième Commission à sa 73ème séance, le 19 janvier.

64. La Commission était saisie du rapport du Secrétaire général (A/33/117) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/552).

65. A la 73ème séance, le Président du Comité consultatif a présenté le rapport du Comité.

66. A la même séance, le Président a soumis oralement un projet de décision à la Commission pour examen.

67. Les commentaires et observations faits par les délégations lors de l'examen de cette question, ainsi que les réponses du représentant du Secrétaire général aux questions posées, sont consignés dans le compte rendu analytique de la Commission (A/C.5/33/SR.73).

DECISION DE LA COMMISSION

68. A sa 73^{ème} séance, le 19 janvier 1979, la Cinquième Commission a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision proposé par le Président (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section IX).

I. Dérogations aux dispositions de la résolution 32/209 de l'Assemblée générale

69. A la 72^{ème} séance, le 18 janvier 1979, le représentant de la Suède a proposé oralement que la Commission recommande à l'Assemblée générale de faire une dérogation en faveur de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, aux dispositions de la résolution 32/209 de l'Assemblée relative aux dépenses prévues au titre des services d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies.

70. A sa 74^{ème} séance, le 19 janvier, la proposition orale de la Suède a été adoptée, à l'issue d'un vote enregistré, par 68 voix contre 9, avec 6 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bénin, Birmanie, Botswana, Brésil, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Koweït, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Suède, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Canada, France, Israël, Italie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

71. A la 75^{ème} séance, le 22 janvier, le représentant du Panama a proposé oralement que la Commission recommande à l'Assemblée générale de faire une dérogation aux dispositions de la résolution 32/209 de l'Assemblée pour ce qui concerne le point intitulé "Montants estimatifs révisés au chapitre 5 F : Directeur général au développement et à la coopération économique internationale".

72. A la même séance, la Commission a adopté la proposition du représentant du Panama par 78 voix contre 7, avec une abstention.

73. A la même séance, des propositions analogues ont été faites par le représentant du Kenya pour ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ainsi que les incidences administratives et financières relatives au point intitulé "Question de Namibie".

74. A sa 77ème séance, le 23 janvier, la Commission a adopté la proposition du représentant du Kenya par 67 voix contre 8.

75. A la 76ème séance, le 23 janvier, le représentant de l'Algérie a proposé oralement à la Commission de prendre une initiative analogue pour ce qui concerne les incidences administratives et financières relatives au point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain"; la Commission a adopté cette proposition par 57 voix contre 12, avec 10 abstentions.

76. Les commentaires et observations faits par les délégations au cours du débat ainsi que les réponses des représentants du Secrétaire général aux questions posées sont consignés dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/33/SR.72, 74, 75, 76 et 77).

DECISION DE LA COMMISSION

77. La Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver une dérogation aux dispositions de la résolution 32/209 de l'Assemblée relative aux dépenses prévues au titre des services d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies, de manière à ce que les crédits additionnels nécessaires au titre des services de consultants soient disponibles pour les activités suivantes :

- a) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.
- b) Cabinet du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale;
- c) Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- d) Protection des ressources naturelles de la Namibie;
- e) Elaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports (voir par. 78 ci-après, projet de résolution II, section X).

/...

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

78. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

PROJET DE RÉSOLUTION I

Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant que dans sa résolution 3043 (XXVII) du 19 décembre 1972, elle a institué un nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies de nature à permettre l'établissement d'un budget-programme,

Rappelant également que dans la même résolution, elle a décidé de suivre constamment l'application de ce nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant présent à l'esprit que dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 établi par le Secrétariat 4/, les données financières ont été regroupées selon les rubriques "politique d'ensemble, activités de fond et activités autres que de fond" et qu'on a fait de même dans le rapport pertinent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 5/,

Tenant compte du fait que, dans sa résolution 32/210 du 21 décembre 1977, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, entre autres choses, lorsqu'il établira le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, de présenter un résumé du projet de budget contenant les renseignements mentionnés dans ladite résolution,

1. Prie le Secrétaire général d'inclure, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 ses vues sur l'utilité de fournir dans le résumé des projets de budget-programme biennaux futurs dont il est question dans la résolution 32/210 de l'Assemblée générale un état récapitulatif des renseignements classés sous les rubriques suivantes : politique d'ensemble, activités de fond et activités autres que de fond;

2. Prie en outre le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de présenter ses vues sur cette question à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 6 (A/33/6), chap. III.

5/ A/33/345.

PROJET DE RESOLUTION II

Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979

I

Méthodes utilisées lors de l'établissement du budget

L'Assemblée générale,

Prie le Secrétaire général de préparer un additif au budget qui décrirait clairement et simplement les méthodes utilisées pour établir le budget, avec exemples à l'appui, le cas échéant, et portant, en particulier, sur le concept de "montant nécessaire pour le maintien des programmes" et sur celui de "croissance réelle". L'additif devrait inclure une définition des termes essentiels et la liste des documents publiés périodiquement par le Secrétariat où l'on peut trouver les données financières de base;

II

Méthodes utilisées lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 1980-1981

1. Prend acte des rapports du Secrétaire général 6/ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 7/;
2. Approuve les propositions du Secrétaire général figurant à la section VI de son rapport 8/ concernant les méthodes utilisées lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 1980-1981, sous réserve des observations et des recommandations du Comité consultatif figurant aux paragraphes 6 à 18 de son rapport 9/;
3. Approuve les observations et recommandations du Comité consultatif sur l'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces figurant aux paragraphes 23 à 26 de son rapport 9/.

6/ A/C.5/33/12 et 13.

7/ A/33/7/Add.18.

8/ A/C.5/33/12.

9/ A/33/7/18.

III

Montants estimatifs révisés comme suite aux recommandations du Comité du programme et de la coordination à sa dix-septième session et à sa dix-huitième session (deuxième partie)

1. Approuve un transfert de ressources, chiffré à 243 200 dollars, des chapitres 5D et 21 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 aux chapitres 7, 8, 9 et 10, ainsi qu'une augmentation de 2 000 dollars au chapitre 25 des dépenses (contributions du personnel) qui sera compensée par l'inscription d'une somme équivalente au chapitre premier des recettes;
2. Prie le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information de formuler des recommandations quant aux moyens les plus efficaces pour assurer la continuation des émissions de radio sur ondes courtes;

IV

Services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires et dépenses d'appui aux activités de coopération technique : redistribution des ressources provenant du budget ordinaire et des ressources provenant de remboursements

1. Prend acte des rapports du Secrétaire général sur les services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires 10/, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 11/;
2. Prend également acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les dépenses d'appui des organisations 12/ et le transmet au Conseil d'administration et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, avec les comptes rendus analytiques des débats qui ont eu lieu sur ce point à la Cinquième Commission, et de décider d'examiner plus avant cette question à sa trente-quatrième session;

10/ A/C.5/31/33 et A/C.5/32/29.

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 8A (A/32/8/Add.1 ~ 30), document A/32/8/Add.9.

12/ A/33/7/Add.21.

3. Prend acte en outre du rapport du Secrétaire général sur les dépenses d'appui aux activités de coopération technique : redistribution des ressources provenant du budget ordinaire et des ressources provenant de remboursements 13/ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et accepte l'échange de poste proposé par le Secrétaire général 14/.

V

Institut international de recherche et de formation pour la
promotion de la femme

1. Prend acte du rapport 15/ du Secrétaire général concernant l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 16/;

2. Approuve les observations et recommandations du Comité consultatif contenues dans son rapport;

VI

Etude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes
et des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies

Décide de reporter à sa trente-quatrième session la suite à donner à l'étude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies.

VII

Montants révisés au chapitre premier (Direction exécutive et administration) -
Bureau des questions politiques spéciales

Approuve la recommandation figurant au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général 17/ concernant le reclassement du poste de Sous-Secrétaire général au poste de Secrétaire général adjoint et la création d'un poste de ce rang au Bureau des questions politiques spéciales.

13/ A/C.5/33/56.

14/ A/33/7/Add.25.

15/ A/C.5/33/34.

16/ A/33/7/Add.24.

17/ A/C.5/33/113.

/...

VIII

Montants estimatifs révisés au chapitre 5D, Département de la coopération technique pour le développement, au chapitre 5E, Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales et au chapitre 22D, Bureau des services généraux

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 18/ concernant les montants estimatifs révisés aux chapitres 5D, 5E et 22D du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 19/;

2. Approuve les observations et recommandations du Comité consultatif figurant au paragraphe 12 du rapport, étant entendu que dans la définition des fonctions du poste de D-1, celles-ci consisteraient notamment à fournir les services techniques voulus au Comité du programme et de la coordination.

IX

Etablissement et fonctionnement d'un compte spécial pour financer la réalisation du Plan d'action pour lutter contre la désertification

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général concernant l'établissement et le fonctionnement d'un compte spécial pour financer la réalisation du Plan d'action pour lutter contre la désertification 20/ ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 21/;

2. Approuve la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport, sous réserve des observations et recommandations du Comité consultatif figurant aux paragraphes 4, 10, 11 et 12 de son rapport.

18/ A/C.5/33/98.

19/ A/33/7/Add.35.

20/ A/33/117.

21/ A/33/552.

X

Dérogations aux dispositions de la résolution 32/209
de l'Assemblée générale

Approuve une dérogation aux dispositions de la résolution 32/209 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1977, relative aux dépenses prévues au titre des services d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies, de manière à ce que les crédits additionnels nécessaires au titre des services de consultants soient disponibles pour les activités suivantes :

- a) Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement;
- b) Cabinet du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale;
- c) Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
- d) Protection des ressources naturelles de la Namibie;
- e) Elaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports.

/...

PROJET DE RESOLUTION III

Détermination des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

L'Assemblée générale,

Rappelant de nouveau sa résolution 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, dans laquelle elle a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général d'inclure, dans les rapports sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies des renseignements pertinents sur le personnel et les ressources libérées notamment par suite de l'achèvement, de la réduction, de la réorganisation, de la fusion ou de l'élimination de programmes, projets ou activités de l'Organisation,

Rappelant également sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, dans laquelle elle a souligné la responsabilité qui incombe au Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux compétents les activités qui sont dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, en indiquant les ressources susceptibles d'être libérées, de façon à ce que les organes intéressés puissent prendre les mesures nécessaires,

Rappelant en outre sa résolution 32/201 du 21 décembre 1977, dans laquelle elle a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que soient appliquées les dispositions de ses résolutions 3534 (XXX) et 31/93 dans l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979,

Avant examiné le projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 22/ et le rapport du Secrétaire général 23/,

1. Note avec une profonde préoccupation qu'aucune mesure pratique n'a apparemment été prise pour appliquer la résolution 32/201 de l'Assemblée générale:

2. Prie le Secrétaire général d'appliquer pleinement la résolution 32/201 de l'Assemblée générale et de faire rapport à l'Assemblée à sa trente-quatrième session sur les mesures prises.

22/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 6 (A/33/6).

23/ A/C.5/33/13.